

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 25 février 2025 un règlement portant le numéro 552, abrogeant le règlement numéro 529 et décrétant une dépense de 2 811 771 \$ et un emprunt de 2 811 771 \$ pour effectuer la restauration patrimoniale et la réfection de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle.

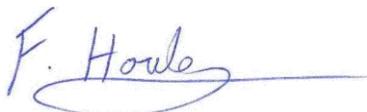
Le règlement numéro 552 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle, au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, ainsi que sur le site web de la MRC, au www.mrcal.ca

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 552 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approbation qui a été émise à la MRC d'Antoine-Labelle le 18 mars 2025.

Le règlement numéro 552 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier, ce 25 mars 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,



Frédéric Houle